



MOUVEMENTS DE MUTATION DES IDIV SUR LES POSTES HORS MÉTROPOLE

Pour ceux qui n'ont pas vu cette information : la note de service concernant les mouvements de mutation des IDIVHC et IDIVCN est sur Ulysse.

Les candidatures devront être parvenues au bureau RH1B pour le **21 août 2013** au plus tard.

Les entretiens avec ce bureau se dérouleront entre le 11 et le 13 septembre. Les candidats devront donc se rendre disponibles à ces dates.

Le projet sera publié sur Ulysse le 19 septembre.

La CAPN se tiendra le 20 septembre.

L'acte de candidature, présentant la carrière administrative et l'expérience professionnelle se fait sur papier libre. Il doit être accompagné d'un curriculum vitae (parcours professionnel, connaissances linguistiques, précédentes missions HM ...). Ces documents seront transmis à RH1B sous couvert du supérieur hiérarchique.

Les cadres présentant le profil recherché seront reçus pour un entretien par le bureau RH1B aux dates indiquées ci-dessus. L'avis de la direction d'arrivée sera requis. La liste des candidats ainsi présélectionnés sera soumise pour avis à la CAPN n°3 des Inspecteurs Divisionnaires.

Les postes suivants sont proposés aux cadres de la Gestion Publique.

• Aux IDiv CN :

- Adjoint au comptable public de la Trésorerie auprès de l'ambassade de France en Algérie.

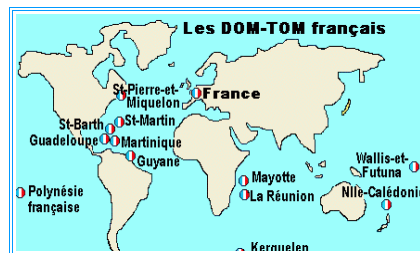
- Comptable public de la Trésorerie auprès de l'ambassade de France au Gabon.

• Aux IDiv HC :

- Comptable public de la Paierie Départementale de Mayotte.

- Directeur du pôle Pilotage et Ressources à la DRFIP de Mayotte.

- Comptable Public de la Trésorerie de la Province Nord de la Nouvelle Calédonie.



10 SEPTEMBRE 2013: UNE DATE À BLOQUER

Le gouvernement remet le dossier retraites sur la table, en particulier pour répondre aux exigences européennes.

Les retraites font ainsi partie du programme d'ajustement budgétaire: c'est cela la seule urgence! On peut très bien examiner ce dossier sans précipitation et surtout, sans se sentir obligés de pénaliser les salariés, les chômeurs et les retraités.

Une réforme courageuse n'est pas obligatoirement une réforme impopulaire. Ainsi, parmi les points clés, figure la

volonté d'allonger à nouveau la durée de cotisation nécessaire pour avoir une retraite à taux plein.

Quel message d'espoir pour les jeunes ! Commencer plus tard, terminer plus tard : tel est le programme !

D'ores et déjà, compte tenu du chômage, à 30 ans les jeunes engrangent trois ans de cotisation de retard.

FO refuse tout allongement de la durée de cotisation. À partir du moment où le taux de remplacement (montant de la retraite par rapport au dernier salaire) est identique entre public et privé il n'y a aucune raison de remettre en cause le statut général des fonctionnaires garant, au delà de la question des retraites, d'une fonction publique républicaine.

FO REVENDIQUE

- **L'augmentation des salaires** : 1% d'augmentation de la masse salariale génère 680 millions de cotisations vieillesse au régime général.

- **La compensation intégrale des exonérations de cotisations patronales** : sur l'année 2012, c'est 1,1 milliard d'euros qu'il manque à la Caisse nationale d'assurance vieillesse. En vingt ans, c'est 17 milliards d'euros de recettes en moins pour la branche vieillesse.

- **Une durée d'assurance conforme à la durée moyenne observée** : en 2012, les salariés qui ont fait liquider leur pension présentaient une durée moyenne de 151 trimestres.

- **La fin de la politique d'austérité, une politique volontariste de création d'emplois** : 100.000 emplois représentent 450 millions d'euros de cotisations vieillesse.

- **L'augmentation de la cotisation, salariale et patronale** : un point de cotisation vieillesse représente entre 4,4 et 5,3 milliards d'euros.

Alors que nombre de retraités ont des petites retraites il n'est pas envisageable ou de désindexer les retraites ou de ponctionner leur pouvoir d'achat.

N'oublions pas par exemple que les retraités compte tenu du chômage des enfants ou des petits enfants sont nombreux à exercer une solidarité financière importante.

Tout allongement de durée de cotisation

est le pire des signaux à envoyer aux jeunes générations et est une aberration pour les seniors car un salarié sur deux qui liquide sa retraite n'est plus en activité et le chômage des seniors est celui qui a le plus augmenté.



**ALLONGER LA DURÉE,
C'EST RACCOURCIR LA VIE !
LE 10 SEPTEMBRE 2013 :
GRÈVES ET MANIFESTATIONS.**